

Notre assurance maladies graves vous verse des prestations maintenant, au moment où vous en avez le plus besoin.

L'assurance maladies graves **VOUS** verse des prestations de votre vivant.

Vous recevez une somme forfaitaire³ en franchise d'impôt pour vous aider à couvrir les coûts liés aux frais médicaux, aux frais de déplacement pendant le traitement et à la perte de salaire. Il s'agit d'une assurance qui élimine le stress et la crainte de devoir couvrir ces frais, pour que vous puissiez vous concentrer sur votre rétablissement.

L'assurance maladies graves de Plan de protection du Canada offre les avantages suivants :

- ✓ Aucun test ou examen médical⁴
- ✓ Vous pourriez être couvert en moins d'un jour
- ✓ Couverture pour les survivants d'un cancer
- ✓ Recevez une protection pouvant atteindre 100 000 \$
- ✓ Vous pourriez être admissible à l'assurance, même si vous avez un problème de santé préexistant
- ✓ Protection offerte jusqu'à l'âge de 75 ans
- ✓ Les paiements commencent le deuxième mois - applicable aux régimes à paiements mensuels

Personne ne prévoit souffrir d'une maladie grave, mais c'est quand même une possibilité.

L'assurance maladies graves peut contribuer à vous protéger, vous ainsi que vos proches.

³ Foresters, ses employés et ses représentants en assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux. Les particuliers doivent consulter leur conseiller financier, successoral, fiscal ou juridique au sujet de leur situation.

⁴ L'assurabilité dépend des réponses aux questions d'ordre médical et à d'autres questions posées dans la proposition, ainsi que des recherches et de l'examen de tarification.

Plan de protection du Canada offre des produits d'assurance maladies graves abordables et faciles à souscrire.

L'assurance maladies graves vous procure la tranquillité d'esprit durant une période très stressante. C'est aussi un élément important de toute bonne planification financière. Plan de protection du Canada simplifie le processus de souscription, grâce à quatre options abordables.

Vous pourriez être admissible à un ensemble de précieux avantages offerts aux membres**

Du service de préparation de documents en ligne*** pour des testaments et des procurations personnalisables au programme de bourses d'études sur concours, et bien plus encore. Tous ces avantages seront décrits dans votre police. Vous pouvez économiser temps et argent en souscrivant à la fois une police d'assurance vie et une police d'assurance maladies graves.

Pour obtenir de plus amples renseignements et souscrire l'assurance, veuillez communiquer avec votre conseiller ou avec Plan de protection du Canada.

** Les bénéficiaires de membre de la Financière Foresters sont non contractuels, assujettis à des conditions d'admissibilité, à des définitions et à des restrictions particulières à chaque bénéficiaire, et ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

*** LawAssure est fourni par Epoq, Inc., un fournisseur de services indépendant non affilié à Foresters. Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être accessibles en fonction de votre province ou territoire. Ce service n'est pas offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. LawAssure n'est pas un service ou un conseil juridique et ne remplace pas les conseils ou services juridiques d'un avocat. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux.



Une société de la Financière Foresters™

844-301-6060

789, chemin Don Mills,
Toronto, ON, Canada M3C 1T9
Courriel : info@cpp.ca

ppcquebec.ca

PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. L'assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée et l'assurance maladies graves sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie. Utilisées sous licence.

422930 FR (04/24)



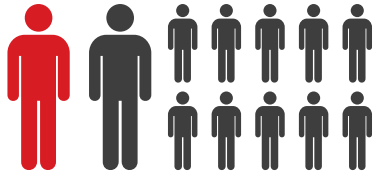
Assurance maladies graves

Une protection financière qui vous permet de vous consacrer à votre rétablissement



Une société de la Financière Foresters™

Si vous étiez aux prises avec une maladie grave, seriez-vous bien préparé financièrement?



Environ 2,4 millions de Canadiens vivent avec une **maladie cardiaque**¹

On estime que deux Canadiens sur cinq recevront un diagnostic de cancer au cours de leur vie²

Les chiffres sont peut-être inquiétants, mais il est rassurant de savoir que les progrès médicaux d'aujourd'hui augmentent rapidement l'espérance de vie.

Et si cet imprévu devait se produire?

Si vous étiez aux prises avec une maladie grave, comme un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral, est-ce que vous et vos proches seriez protégés financièrement? Le rétablissement pourrait prendre un certain temps, et il se peut que vous ne soyez pas entièrement couvert par votre régime d'avantages sociaux ou par l'assurance-emploi. Faire face à une maladie grave est déjà assez difficile. C'est pourquoi les régimes d'assurance maladies graves de Plan de protection du Canada sont conçus pour réduire le stress.

Le saviez-vous?

- L'assurance invalidité habituelle ne vous couvrira pas si vous êtes jugé apte à travailler.
- Les prestations d'assurance de votre employeur pourraient être plafonnées.
- L'assurance-emploi peut durer un maximum de 15 semaines; cette période peut varier d'une province à l'autre.

Avec l'assurance maladies graves, vous n'auriez pas à vous soucier de tout cela.

Sources: ¹Institut canadien d'information sur la santé, Soins cardiaques, <https://www.cihi.ca/fr/soins-cardiaques>, consulté en janvier 2024

²Société canadienne du cancer, 2019 | Gouvernement du Canada, consulté en janvier 2024

Nos quatre régimes d'assurance maladies graves offrent de la souplesse et des primes abordables.

Couverture Cardiaque MG :

Recevez un versement en franchise d'impôt, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, en cas de crise cardiaque, d'accident vasculaire cérébral, de chirurgie aortique, de pontage coronarien ou de remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque.

Couverture Cardiaque MG ET Couverture Cancer MG :

Obtenez une couverture pour les deux affections. Recevez 2 versements en franchise d'impôt, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, soit un pour chaque régime. Si vous présentez une réclamation au titre d'un régime, l'autre régime demeure en vigueur, ce qui vous rend admissible à 2 réclamations. Plan de protection du Canada offre une couverture souple, plus une prime réduite après la première réclamation au titre de ce régime.

Couverture Cancer MG :

Recevez un versement en franchise d'impôt, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, en cas de cancer, d'anémie aplastique ou de tumeur cérébrale bénigne*

Couverture Cardiaque MG OU Couverture Cancer MG :

Obtenez une couverture pour l'une des deux affections. Recevez un versement en franchise d'impôt, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, en cas de première maladie.

Plan de protection du Canada offre des régimes d'assurance maladies graves abordables conçus différemment.

Habituellement, des affections graves comme le cancer, une crise cardiaque et un accident vasculaire cérébral sont regroupés dans une même police d'assurance maladies graves. Cela signifie que vous pourriez ne pas être admissible à l'assurance maladies graves si vous avez déjà été atteint de l'une de ces affections dans le passé. Avec Plan de protection du Canada, vous avez la possibilité d'être couvert pour chaque régime séparément, si vous le souhaitez, ou par les deux régimes. C'est vous qui décidez.

Avez-vous une maladie cardiaque?

Vous pourriez être admissible à la Couverture Cancer.

Souffrez-vous d'un cancer?

Vous pourriez être admissible à la Couverture Cardiaque.

* Plan de protection du Canada offre une couverture pour ces deux affections, en plus de la couverture habituelle pour le cancer actuellement offerte au Canada.

